

[EASO continues to make improvements in its governance](#)

Corrective measures are being implemented to address findings.

EASO takes the findings of the European Court of Auditors (ECA) seriously and continues to ensure that improvements are implemented swiftly. EASO also welcomes the acknowledgment by ECA of the concrete and positive steps taken to improve the Agency's governance, which was [recognised by the European Parliament in September 2019](#).

A Governance Action Plan is being implemented to restore trust in the Agency, to reinforce the internal governance framework and internal control, and to rebuild internal capacity. To date, most of the key measures foreseen in the plan have been completed (48 actions out of 61), including a long-term recruitment plan, through which the total staff count of the Agency has increased to 308 to date.

The Governance Action Plan also puts emphasis on procurement and contract management. A number of measures have been implemented to guarantee full compliance with procurement rules and sound financial management. Concerning the ECA finding on the irregularity of one procurement procedure in 2018, EASO will take corrective action while ensuring business continuity.

EASO is currently implementing four Operating Plans in Italy, Greece, Cyprus and Malta, in 88 locations with more than 900 field workers including EASO staff, deployed Member State experts, temporary agency workers and interpreters operating under the EASO banner. EASO foresees its continued operational presence in these countries as well as possibly scaling up based on needs assessments conducted with the authorities of each requesting Member State. Due to the insufficient numbers of national experts deployed by Member States (16%), it has been a challenge for the Agency to deliver the requested support, which required the use of alternative solutions including the services of temporary agency workers to meet the needs.

The Agency, under its new management, is firmly committed to continue supporting Member States in the implementation of the Common European Asylum System, fostering practical cooperation, and providing operational and technical assistance.

Any further information may be obtained from the European Asylum Support Office on the following email address: press@easo.europa.eu.

Photo: © Getty Images/Serhii Brovko

Juncker Plan supports energy solutions company in Spain and energy-efficient social housing in Germany

The European Investment Bank (EIB) Group has signed two agreements under the Juncker Plan's European Fund for Strategic Investments. The EIB is providing real estate company Vivawest with €300 million to build around 2,300 energy-efficient homes across North Rhine-Westphalia in Germany. Almost a fifth of these homes will be for social and affordable housing. Vivawest will also use the funds to build student housing and nurseries. The EIB is lending Spanish energy solutions company Ingeteam €70 million to invest in research, development and innovation for new solutions to meet the needs of the energy transition. Its RDI programme will focus on renewable energy generation, energy storage and electric mobility. Commenting on the Vivawest project, Marianne Thyssen, European Commissioner for Employment, Social Affairs, Skills and Labour Mobility, said: *"Having a place to live is one of people's basic needs. Housing should be accessible for all, and therefore it needs to be both affordable and adequate. This is also one of the key principles of the European Pillar of Social Rights. I can only applaud this agreement which will create more social and affordable homes in Germany – homes that, to top it off, will be energy efficient and in line with the EU's efforts on the climate action front."* Press releases are available [here](#). As of September 2019, the Juncker Plan has mobilised €433.2 billion of additional investment, including €46.7 billion in Spain and €34 billion in Germany. The Plan is currently supporting 972,000 small and medium businesses across Europe. (For more information: Annika Breidthardt – Tel.: +32 229 56153; Siobhan Millbright – Tel.: +32 229 57361)

Index sur l'égalité des genres 2019 : davantage de travail nécessaire malgré les progrès accomplis

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) publie aujourd'hui l'édition 2019 de son index sur l'égalité des genres. L'édition de cette année montre que les progrès réalisés pour une égalité effective sont très lents, malgré les accomplissements de la dernière décennie ainsi que [les mesures prises par la Commission](#) au long de son mandat. Selon l'index, le score de l'Union européenne en matière d'égalité des genres est en hausse d'un point par rapport à l'édition 2017, atteignant ainsi 67,4 points. Věra Jourová, Commissaire européen à la Justice, aux Consommateurs et à l'égalité des genres, a déclaré : *« Nous avançons à petits pas. Je suis cependant fière de ce que nous avons accompli, en particulier avec les nouvelles règles sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les résultats d'aujourd'hui confirment que c'est le changement qu'il faut accélérer sur le marché du travail. Notre directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée adoptée cette année peut changer la donne pour les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne. »* L'index mesure l'égalité des genres au sein des Etats membres de l'Union européenne, et met en lumière les domaines qui nécessitent du progrès. Il se concentre sur six thèmes : le travail, l'argent, la connaissance, le temps, le pouvoir

et la santé, ainsi que sur deux thèmes additionnels qui sont la violence faite à l'encontre des femmes et les inégalités transversales. De plus, l'édition de cette année met l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que l'impact de ce dernier sur l'égalité des genres. Plus d'informations sur l'index sont disponibles en ligne dans [le communiqué de presse publié par l'EIGE](#). (Pour plus d'informations: Christian Wigand – Tél.: +32 229 62253; Sara Soumillion – Tél: +32 229 67094; Athina Reuter – Tél.: + 32 229 82390)

Europe créative-MEDIA: une chance de remporter un voyage aux « European Films Awards » à Berlin

Avant les « European Film Awards 2019 », [Europe Créative-MEDIA](#) – le programme de l'UE visant à soutenir le cinéma européen et les autres secteurs audiovisuels – a lancé un questionnaire pour les cinéphiles européens. La deuxième édition du [#EFAquiz](#) donne une chance de gagner un voyage du 6 au 8 décembre lors du 32ème « [European Films Awards](#) » à Berlin. Les participants doivent répondre à 10 questions sur le [cinéma européen](#) d'ici au 3 novembre. Les huit gagnants auront la chance d'assister à la projection des films en lice ainsi qu'à la cérémonie officielle de remise des prix. Le quiz est disponible [ici](#). Vous trouverez plus de détails sur le programme Europe créative ainsi que MEDIA [ici](#) et dans une [fiche d'informations](#). (Pour plus d'informations : Nathalie Vandystadt – Tél. +32 229 67 083; Johannes Bahrke – Tél.: +32 229 58 615; Inga Höglund – Tél.: +32 229 50 698)

Mergers: Commission clears acquisition of CRH European distribution business by Blackstone

The European Commission has approved, under the EU Merger Regulation, the acquisition of parts of CRH plc of Ireland, which constitute the CRH European distribution business with activities in Austria, Belgium, France, Germany, the Netherlands and Portugal, by The Blackstone Group Inc. ("Blackstone") of the U.S. The CRH European distribution business is active in distribution of building, sanitary, heating and plumbing materials through general builders merchants, specialist builders merchants, as well as DIY stores. Blackstone is a global alternative asset management company. The Commission concluded that the proposed acquisition would raise no competition concerns given the limited vertical relationships between the activities of the companies. The transaction was examined under the simplified merger review procedure. More information is available on the Commission's [competition](#) website, in the public [case register](#) under the case number [M.9504](#). (For more information: Lucía Caudet – Tel. +32 229 56182; Maria Tsoni – Tel.: +32 229 90526)

ANNOUNCEMENTS

Commissioner for Trade Cecilia Malmström visits the port of Rotterdam

Commissioner Cecilia **Malmström** is in Rotterdam today to meet with customs

officials and food safety inspectors and take a closer look at the facilities at the EU's largest port. The Netherlands is the entry point for 40% of goods entering the continent. Commissioner **Malmström** said: "Everything we import has to abide by our strict food standards. Nothing in any trade agreement will change this. I am in Rotterdam today to learn more about how the port uses risk assessments and physical searches to keep our citizens safe from illegal and unsafe products." Following presentations by experts on customs, and food and consumer product safety, Commissioner **Malmström** took a tour of port facilities. First, she visited the [State Inspection Terminal](#), where customs authorities use the latest technology to scan the containers entering the port. Secondly, the Commissioner was shown around the training centre for customs officials. The facility also has a specific dog-handling centre, where staff train the dogs to detect illegal substances. Photos are available on [EBS](#). (For more information: Daniel Rosario – Tel.: +32 229 56185; Kinga Malinowska – Tel.: +32 229 51383)

Commissioner Navracsics at the European Institute of Innovation and Technology annual forum in Budapest

Commissioner Tibor **Navracsics**, responsible for Education, Culture, Youth and Sport, is in Budapest today to give the introductory speech at [INNOVEIT 2019](#), the European Institute of Innovation and Technology (EIT) annual innovation forum. He will also attend the [EIT Awards](#) ceremony where he will present the EIT PUBLIC Award following a vote by the public and participants present at the forum. This is one of five prizes to be awarded that recognise successful entrepreneurs and innovators who have graduated from an EIT-labelled education programme or benefitted from support through the EIT's Knowledge and Innovation Communities (KICs). The other awards are the EIT CHANGE Award, the EIT Innovators Award, the EIT Venture Award and the EIT Woman Award. The EIT's KICs create networks of businesses, education institutions and research institutes that offer innovators targeted support, legal advice, training and coaching or office space to help them bring their ideas to the market and turn them into successful ventures. The innovations presented by this year's award nominees include wave energy converter technology, food waste management solutions for commercial kitchens and energy-efficient transport networks. The conference will be streamed live [here](#), a press release is available on the [EIT's website](#) and a second press release on the award winners will be published there around 20.00 CET tonight. More information on the EIT is available in this [factsheet](#) and [infographic](#). (For more information: Nathalie Vandystadt – Tel.: +32 229 67083; Joseph Waldstein – Tel: +32 229 13 261)

Commissioner Stylianides at Oxford Brookes University delivers a keynote speech on migration [Updated on 15-10-19, 12:20]

Today, Commissioner for Humanitarian Aid and Crisis Management, Christos **Stylianides**, will deliver a keynote speech at the [symposium](#) 'The Zero-Sum Game of Migration in Europe: 20 years after Tampere', organised by the Law School and the Centre for Business, Society, and Global Challenges of the Oxford Brookes University. In his keynote address, Commissioner **Stylianides** will present the EU's response to the refugee and migration crisis in Europe and the neighbourhood with a special reference to the EU's flagship programs

[Emergency Social Safety Net](#) and the [Emergency Support Instrument](#). (For more information: Carlos Martin Ruiz de Gordejuela – Tel.: +32 229 65322; Daniel Puglisi – Tel.: +32 229 69140)

[Eurostat](#): communiqués de presse

[Prochains événements](#) de la Commission européenne (ex-Top News)

Discours d'ouverture de la Commissaire Mariya Gabriel des dialogues entre parties intéressées sur l'utilisation de contenus protégés par des fournisseurs de services de partage de contenus en ligne

Mesdames et Messieurs,

Je suis ravie de pouvoir donner le coup d'envoi de ce dialogue quelques mois seulement après l'adoption de la nouvelle Directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique.

L'importance de ce dialogue ne doit pas être sous-estimée.

En effet, la bonne coopération entre les parties intéressées est essentielle pour que l'ambition et l'équilibre dont les législateurs ont fait preuve demeurent les principes directeurs de l'application pratique des nouvelles normes.

La nouvelle Directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique montre la capacité de l'Union européenne à réfléchir collectivement aux défis d'aujourd'hui et à apporter des réponses justes, novatrices et concertées.

Elle est un autre exemple d'une Europe qui ouvre la route et montre l'exemple au reste du monde.

Elle est, aussi, l'aboutissement du travail d'envergure plus général sur le droit d'auteur mené par la Commission et les législateurs européens pendant des années. La Directive droit d'auteur en est l'exemple le plus connu mais il y en a d'autres.

Ce travail a notamment permis d'adopter la directive et le règlement dits « Marrakech » qui assurent aux personnes aveugles, ou atteintes par d'autres

handicaps les empêchant de lire, un meilleur accès aux œuvres.

Cela nous a également conduit à instaurer, via le Règlement « portabilité » un nouveau droit assurant la portabilité des contenus lorsque les consommateurs voyagent dans l'Union.

Nous avons aussi introduit dans la nouvelle directive « SatCab » des mécanismes de conclusion de licences qui faciliteront la circulation de plus de programmes de télévision et de radio dans le marché unique.

Ces 5 instruments ont modernisé le droit d'auteur. Ils contribuent à un meilleur accès à la culture dans toute l'Europe, à une meilleure rémunération des créateurs et au rééquilibrage des positions entre ayants droit et acteurs du numérique.

Mesdames et Messieurs,

La nouvelle Directive, et son article 17 en particulier, ouvre une nouvelle page de la régulation de la relation entre le droit d'auteur et les services numériques. Et ce, sans toucher aux fondamentaux.

Elle ne remet pas en cause les règles traditionnelles du droit d'auteur tout en instaurant un nouveau cadre qui apporte des garanties essentielles pour assurer un juste équilibre entre les droits fondamentaux, en premier lieu la liberté d'expression sur internet.

C'est en même temps une approche qui répond à un défi spécifique : parvenir à un équilibre entre les acteurs de la chaîne d'exploitation des œuvres en ligne pour à la fois assurer une rémunération juste des créateurs et des ayants droit et favoriser un environnement numérique dynamique. C'est un acquis important pour l'avenir de la création européenne et son impact économique.

Mais la Directive est aussi bien plus que l'article 17. Elle contient également des dispositions qui répondent aux grands objectifs de l'Union européenne : encourager l'innovation, soutenir l'éducation, aider les créateurs, faire vivre notre patrimoine culturel et aider la pluralité de la presse.

Avec l'adoption de la Directive sur le droit d'auteur, l'Union européenne se pose en chef de file d'un mouvement mondial pour développer un modèle économique plus juste pour assurer la production, l'accès et la distribution de contenu dans l'environnement numérique. L'Europe est désormais un endroit plus attrayant pour investir dans la création et le numérique.

La Directive vise à enclencher une dynamique positive. Elle a pour but de favoriser la conclusion de contrats de licences entre les plateformes et les titulaires de droits, et leur coopération pour la gestion des contenus en ligne, pour monétiser et mettre en avant certains types de contenus, tout en permettant la libre utilisation d'extraits.

Son approche – et c'est un point important – intègre de manière explicite les besoins et les préoccupations des très petites entreprises et des personnes

qui utilisent l'internet pour avoir accès et partager des contenus, par exemple en instaurant un régime spécifique pour les start-ups ou un mécanisme de résolution des plaintes.

Bref, c'est une approche qui ne se limite pas à clarifier une situation en donnant raison aux uns ou aux autres ; au contraire, elle demande aux parties prenantes de se mettre autour de la table dans l'intérêt commun, par exemple pour déterminer quelles actions prendre ou quelle information sur les œuvres partager.

Cette nouvelle approche règlementaire est en réalité un véritable nouveau paradigme, un nouveau mode de fonctionnement. Elle peut s'accompagner d'un changement de la part des parties prenantes dans la manière d'aborder la relation entre droit d'auteur et numérique. Mais pour cela, il faudra apprendre à travailler ensemble, au-delà des divisions passées.

Aujourd'hui, ce dialogue marque une première étape dans cette direction. D'où son importance.

Comme c'est le cas pour tout nouveau développement technologique de grande ampleur, internet, au long de son évolution, a créé certaines tensions entre intérêts divergents, et, finalement, une polarisation entre secteurs économiques.

Cette tension a parfois été résumée de manière trop simpliste, trop dichotomique, et a souffert d'un manque de réflexion plus générale sur la question de l'intérêt public.

La directive et l'article 17, adopté au terme d'un débat aussi démocratique qu'inclusif, est la réponse à ces 25 ans de tensions. Elle apporte une réponse équilibrée, nuancée, et portée sur l'avenir.

Je vous invite à saisir au bond l'opportunité offerte par la nouvelle directive. Je vous invite à tourner la page de 25 ans de litiges et à travailler ensemble.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite citer, en conclusion, quelques règles d'engagement pour ce dialogue.

La Directive, qui appelle à ce dialogue, est claire. Il s'agit d'examiner les meilleures pratiques existantes pour la coopération entre les fournisseurs de services concernés par son article 17 et les titulaires de droits.

Ceci concerne, spécifiquement, la coopération et le partage d'informations nécessaires pour assurer l'indisponibilité de contenus non autorisés. Mais devront aussi être discutées les bonnes pratiques concernant la conclusion de licences et les normes de protection des utilisateurs afin que le dispositif fonctionne bien.

Il ne s'agit pas ici, et j'insiste sur ce point, de discuter ou d'interpréter la Directive en tant que telle : les traités délèguent cette fonction à la

Cour de Justice de l'Union européenne.

Bonne nouvelle : il ne vous est pas demandé non plus de vous mettre d'accord sur un résultat final écrit.

Ce que je souhaite, c'est un échange utile et concentré sur la manière concrète d'appliquer l'article.

Nous voulons commencer par comprendre les détails du fonctionnement actuel et, sur cette base, identifier les meilleures pratiques pour l'application de l'article 17.

Les résultats de ce dialogue nourriront, par après, la préparation des lignes directrices de la Commission à ce sujet comme prévu par l'article lui-même.

Dans l'immédiat, le seul critère de succès sera votre capacité à collaborer en gardant à l'esprit l'objectif de la Directive.

Dans le long terme, j'espère que cette nouvelle façon de travailler permettra d'aboutir à plus de solutions conciliées.

Je vous remercie et vous souhaite des échanges fructueux.

[European Cooperation: Slovenian SIPO Launches Project Management Office](#)

October 15, 2019 [European Trade Mark and Design Network](#)

European Cooperation: Slovenian SIPO launches Project Management Office



The Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), with the support of EUIPO's European Cooperation Projects and within the framework of the 'ECP5 Project Management Certification for IP Offices' project, recently became the first office to set up a Project Management Office (PMO).

This initiative not only develops strong in-house project management capabilities within IPOs by ensuring that competences are captured, documented and managed on an organisational level, but also promotes best practices that can be reused and shared across projects and among current and future staff.

It also provides an overview of a portfolio of projects at any given time, allowing for more effective management and decision making.

In total, the EUIPO and its stakeholders are collaborating on five major European Cooperation Projects, with the main aim of benefiting users across the EU by providing modern, state-of-the-art tools and services for EU IP offices.

[Third edition of the IP Case Law Conference](#)

October 15, 2019 [About the EUIPO](#)

Third edition of the IP Case Law Conference



The IP Case Law Conference will take place in EUIPO's Alicante headquarters on 21 and 22 May 2020. The conference, now in its third edition, will gather

international intellectual property experts for a two day forum of debate and discussion.

The conference will focus on some of the live issues currently engaging the IP community, such as:

- The multiple facets of bad faith
- The interaction between trade marks and human rights
- Analysing reputation at Member State and EU level
- How IP rights intersect with new technologies (video games, 3D printing and blockchain)
- The interplay between geographical indications, certification and collective marks.

More details on the IP Case Law Conference can be found [here](#).